



**Home Invest
Belgium**

Société anonyme
Société immobilière réglementée publique de droit
belge (SIR publique)
Boulevard de la Woluwe 46/11 à 1200 Bruxelles
Tél. : 02.740.14.50
Site Internet : www.homeinvestbelgium.be
Adresse e-mail : actionnaires@homeinvest.be
RPM Bruxelles O420.767.885
(ci-après dénommée « la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

TENUE LE 6 MAI 2025

La séance est ouverte à 15 heures à la Maison de l'Automobile, Boulevard de la Woluwe 46 à 1200 Bruxelles, sous la présidence de Monsieur Lieven Van Overstraeten.

BUREAU

Monsieur le Président procède à la composition du bureau et désigne tout d'abord en qualité de secrétaire Madame Ingrid Quinet.

L'Assemblée désigne ensuite en qualité de scrutateurs :

Madame Chloë Renglet
Madame Tanja Brijs

qui acceptent et prennent place au bureau.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

1/ Actionnaires :

L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou dénominations sociales et sièges, ainsi que le nombre d'actions dont chacun se déclare propriétaire sont repris en une liste de présences signée par leur mandataire étant Madame Ingrid QUINET, prénommée, liste qui demeurera ci-annexée (annexe 1).

2/ Administrateurs :

Tous les administrateurs ont été valablement convoqués et étaient présents à la présente assemblée.

3/ Commissaire :

Le Commissaire, à savoir Mr Joeri Klaykens, représentant de la société Ernst & Young – Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à B-1831 Diegem, De Kleetlaan 2, a également été présent à la présente assemblée.

4/ Tiers admis à la reunion

Un certain nombre d'autres personnes sont également présentes à la réunion, y compris des personnes liées à certains actionnaires. Conformément à la législation belge, ces personnes ne peuvent pas participer aux délibérations et au vote lors de cette réunion, mais la Société demande que ces personnes soient admises à la réunion.

Ces personnes sont admises à la réunion par l'assemblée générale et sont inscrites sur la liste de présence des personnes qui ne sont pas actionnaires.

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à la loi et à l'article 24 et suivants des statuts, à savoir :

- Par des annonces insérées dans les journaux suivants :
 - ◆ La Libre du 04/04/2025 ;
 - ◆ De Standaard du 04/04/2025 ;
 - ◆ Le Moniteur belge du 04/04/2025.Les numéros justificatifs conformes de ces publications sont déposés sur le bureau et paraphés par les scrutateurs ainsi que le Président.
- Par des lettres adressées en date du 04/04/2025 en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, les administrateurs ainsi que le commissaire.

Sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, les actionnaires titulaires de 11.839.391 actions sur un nombre total de 20.200.136 actions, soit l'ensemble des actions émises par la Société, après déduction des 304.234 actions propres détenues par la Société à la même date.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les formalités requises pour la validité de la réunion étant remplies, l'assemblée constate être valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise de connaissance du rapport annuel concernant l'exercice statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2024.

2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2024 et du rapport du commissaire concernant les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2024.

3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale ne doit arrêter aucune décision sur les points 1 à 3 inclus. Il s'agit uniquement d'une simple prise de connaissance. La présente convocation ne reprend par conséquent aucune proposition de décision quant à ces 3 points portés à l'ordre du jour.

4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2024 et des affectations et prélèvements.

Proposition :

d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2024, affectations et prélèvements inclus ;

d'octroi d'un dividende brut de € 1,02 par action. Le dividende net sera payable le ou aux alentours du 14 mai 2025 contre remise du coupon n° 8.

5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

6. Approbation de la politique de rémunération de la Société.

Proposition d'approbation de la politique de rémunération de la Société.

7. Renouvellement du mandat des Réviseurs d'Entreprises E&Y en qualité de commissaires aux comptes de la Société.

Proposition, soumise à l'approbation de l'Autorité des Services et Marchés Financiers, de reconduire E&Y Réviseurs d'Entreprises, avec son représentant permanent M. Christophe Boschmans, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois ans prenant fin après la fin de l'Assemblée Générale de 2028. La redevance de cette mission pour l'exercice 2025 s'élève à 102.000 euros et sera indexée les années suivantes.

8. Décharge aux administrateurs de l'entreprise.

Proposition afin de donner décharge aux administrateurs de l'entreprise pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

9. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

10. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées.

Proposition d'octroyer à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

RESOLUTIONS

Les personnes suivantes sont également présentes à l'assemblée générale :

- Dmitry Van Overstraeten
- Tim Van Overstraeten
- Bruno Lantonnois van Rode

L'accord a été obtenu avec la présence de ces personnes.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, par vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

Première résolution – point à l'ordre du jour 4

L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2024, affectations et prélèvements inclus. Le solde du dividende sera payable le ou autour du 14 mai 2025 contre remise du coupon n° 8.

Cette résolution est approuvée par :

11.839.308 **voix POUR,**

0 **voix CONTRE**

Et 80 **ABSTENTIONS**

Deuxième résolution – point à l'ordre du jour 5

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est approuvée par :

10.822.453 **voix POUR,**

1.016.885 **voix CONTRE**

Et 50 **ABSTENTIONS**

Troisième résolution – point à l’ordre du jour 6

L’Assemblée approuve la politique de rémunération de la Société.

Cette résolution est approuvée par :

10.737.308 **voix POUR**,
1.102.030 **voix CONTRE**
Et 50 **ABSTENTIONS**

Quatrième résolution – point à l’ordre du jour 7

L’Assemblée approuve le renouvellement du mandat des Réviseurs d’Entreprises E&Y en qualité de commissaires aux comptes de la Société.

Cette résolution est approuvée par :

11.839.308 **voix POUR**,
0 **voix CONTRE**
Et 80 **ABSTENTIONS**

Cinquième résolution – point à l’ordre du jour 8

L’Assemblée approuve la décharge aux administrateurs de l’entreprise pour l’exercice de leurs fonctions au cours de l’exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée par :

11.191.455 **voix POUR**,
647.853 **voix CONTRE**
Et 80 **ABSTENTIONS**

Sixième résolution – point à l’ordre du jour 9

L’Assemblée approuve la décharge au commissaire de la l’entreprise pour l’exercice de son mandat au cours de l’exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée par :

11.448.452 **voix POUR**,
390.856 **voix CONTRE**
et 80 **ABSTENTIONS**

Septième résolution – point à l’ordre du jour 10

L’assemblée approuve la délégation de tous les pouvoirs à la direction effective pour exécuter les décisions prises par l’Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

Cette résolution est approuvée par :
11.839.308 **voix POUR**,
0 **voix CONTRE**
et 80 **ABSTENTIONS**

Il n'y a pas d'autres points « **Divers** » sur lequel l'Assemblée a dû se prononcer.

N'ayant plus aucun point sur lequel délibérer, avec mention par le Président de l'approbation pour chaque point de l'agenda, la séance est levée à 16:00 heures.

Lieven Van Overstraeten, Président

Ingrid Quinet, Secrétaire

Chloë Renglet, Scrutateur

Tanja Brijs, Scrutateur